

ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES CONTRAT D'ACCUEIL

VACANCES -Août 2017

Du lundi 7 au mercredi 30 août

Nom-Prénom de l'enfant

Votre enfant bénéficie t'il d'une aide aux temps libres (CAF21) : OUI NON

(Copie de votre notification d'aide aux temps libres 2017 à joindre au contrat, si non fournie à ce jour)

BEAUNE Blanches-Fleurs
(65 route de Savigny)

BEAUNE Echaliers
(rue de la Chartreuse)

BEAUNE Bretonnière (03-06 ans)
(1 C rue des Vignes)

LADOIX-SERRIGNY
(3 rue Saint Marcel)

MEURSAULT
(Rue des Ecoles)

VIGNOLES
(4B rue J.B. Boussu)

MONTAGNY-les-BEAUNE
(Rue de l'Eglise)

CHAGNY Marey
(place Marcel Charollais)
(Rully en fonction des disponibilités)

A noter : L'accueil de loisirs de **BAUBIGNY Château d'EVELLE** est ouvert pendant les vacances du 12 juillet au 30 août et fera l'objet d'un contrat séparé.

PRIMAIRE

MATERNELLE

	Matin	Matin + repas	Après-midi	Après-midi + repas	Journée complète (repas inclus)		Matin	Matin + repas	Après-midi	Après-midi + repas	Journée complète (repas inclus)
Lundi 7/08						Lundi 21/08					
Mardi 8/08						Mardi 22/08					
Mercredi 9/08						Mercredi 23/08					
Jeudi 10/08						Jeudi 24/08					
Vendredi 11/08						Vendredi 25/08					
Lundi 14/08						Lundi 28/08					
Mardi 15/08	Février					Mardi 29/08					
Mercredi 16/08						Mercredi 30/08					
Jeudi 17/08											
Vendredi 18/08											

La Communauté d'Agglomération se réserve le droit de modifier cette programmation en fonction des effectifs inscrits.

J'accepte les conditions présentées dans le règlement des prestations Enfance.

J'autorise OUI NON les responsables à filmer, photographier, mon enfant et à utiliser ces documents à des fins promotionnelles pour la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud.

Rappel :

Des annulations programmées seront possibles, sous réserve qu'elles soient communiquées le mercredi (avant 17h00) précédent la semaine concernée.

En dehors des annulations justifiées pour des raisons médicales, seuls 2 jours par période de vacances ou par cycle de mercredis pourront être déduits par les services. Au-delà de ces jours, toutes les places réservées seront facturées.

Pour toutes inscriptions, les parents doivent impérativement être à jour de leurs règlements. Le règlement de ces factures conditionne, pour une famille, l'accès aux prestations Petite Enfance et inversement.

Date Signature du responsable légal :